



RÈGLEMENT DE RANDONNÉE « LA THOMAS BOUDAT »

Toute inscription à la randonnée « La Thomas Boudat » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait par l'organisation de l'inscription du randonneur.

- On entend par organisation l'Association Club des Supporters du VCPL située 4 Lieu Dit la Bassanne, 33124 AILLAS France - Tél + 33 (0)5 56 61 31 31, représentée par Monsieur Serge BOUQUET, Président de l'Association.

Dans ce règlement, « La Thomas Boudat » pourra être remplacée par le terme « randonnée » dans un souci de simplicité.

- La Thomas Boudat est effectuée en « mode rando » sans chronométrage ni compétition. Les épreuves se déroulent sur les territoires de la France, en Gironde. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.
- La Thomas Boudat est ouverte à tous à partir de 8 ans révolus. Une autorisation parentale spécifique devra obligatoirement être fournie par le représentant légal d'un mineur souhaitant s'engager - Une copie de la carte d'identité du représentant légal et celle de l'enfant mineur devront être fournies lors de l'inscription.
- La Thomas Boudat se déroule sur un terrain de forêts et de vignes avec des risques inhérents à ce milieu (terrain, végétation, météorologie,...). Chaque participant doit être apte à la pratique du vélo de route.
- En cas de force majeure, d'évènement climatique, épidémie, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler La Thomas Boudat.

En cas d'interruption ou d'annulation de La Thomas Boudat sur décision de l'organisation pour quelque cause que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

TYPES D'ÉPREUVES ET ÉQUIPEMENTS AUTORISÉS :

Pour les 3 parcours de randonnée VTT et vélo seul le mode « Cyclo rando » est possible.
Pas de réglementation particulière concernant les équipements pour les randonneurs pédestres.

Cyclo Rand :

La formule rando est adaptée à tous. Elle permet de découvrir les vignobles de l'Entre-deux-Mers à son rythme.

Types de vélos autorisés : Tous types de vélo, y compris eBike, eRoad.

On entend par eBike, eRoad, tous les VAE. C'est-à-dire les vélos respectant les conditions suivantes :

- la limitation de la puissance du moteur à 500 W maximum ;
- le moteur doit se débrayer automatiquement dès que le cycliste arrête de pédaler ;
- l'assistance électrique doit diminuer progressivement avec la vitesse, puis se débrayer quand le vélo dépasse la vitesse de 25 km/h

Les vélos de type "speedbike" sont aussi acceptés, sous réserve d'être munis :

- d'un casque (obligatoire)
- de la carte grise
- et de l'assurance correspondante.

Pour tous les randonneurs VTT ou vélo, le port du casque est obligatoire.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font sur le site internet <http://www.lathomasboudat.com/> à partir du 1er août 2019 à 8 heures (heure française - GMT+1) et jusqu'au 19 octobre 2019.

- Les pièces à fournir lors de l'inscription :

- un certificat de non contre-indication à la pratique du vélo daté de moins d'un an.
- ou une licence FFC, UFOLEP, FFCT, FSGT, FFTri (en cours de validité) mentionnant pratique en compétition

- Pièces à fournir lors du retrait des inscriptions sont les suivantes :

- La confirmation d'inscription à la randonnée « La Thomas Boudat » ou la carte Nationale d'Identité ou passeport ou permis de conduire
- Pour les participants mineurs une copie de la carte Nationale d'Identité de son représentant légal ainsi que l'autorisation parentale « La Thomas Boudat » signée.

Toute inscription incomplète et / ou non réglée ne sera pas prise en compte.

TARIFS « LA THOMAS BOUDAT »

Hors garanties, frais bancaires et services additionnels.

RANDONNEUR CONFIRMÉ	RANDONNEUR BON VIVANT	MINI-RANDONNEUR
8,00 € : comprenant le bracelet de participation ainsi qu'un pack "Souvenir" avec gobelet, tote bag et t-shirt personnalisé	18,00 € : comprenant le bracelet de participation et le pack « Premium » (une bouteille de vin collector rouge ou blanc)	GRATUIT : pour les moins de 12 ans

Le bracelet d'inscription est à porter obligatoirement pour l'accès aux ravitaillements de la randonnée, et un cadeau exclusif « La Thomas Boudat ».

- Frais d'inscription en sus (frais de gestion, et frais bancaires) : 1 €. Frais non remboursable.
- Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Toute personne rétrocédant son bracelet de participation à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

CHANGEMENT DANS LES INSCRIPTIONS :

Le participant ne pouvant pas prendre part à l'évènement indiquera l'identité de son remplaçant qui reprendra son inscription telle quelle, sans aucun changement, et communiquera à l'organisation, toutes les informations nécessaires à son enregistrement.

Ces changements doivent rester à titres exceptionnels, et sont sous réserve d'acceptation de l'organisation. Ils pourront s'effectuer uniquement si l'organisation est prévenue avant le 11 octobre 2019.

EQUIPEMENT :

- Le port d'un casque rigide en bon état avec jugulaire attachée adapté à la pratique du vélo de route est obligatoires. Un participant ne justifiant pas de ces équipements pourra se voir interdire de prendre part à l'épreuve.
- Emportez un vêtement chaud, un vêtement de pluie, ainsi que des vêtements de rechange car la météo est incertaine.

COMPORTEMENT :

- Le respect du code de la route par les participants est obligatoire sur les portions ouvertes à la circulation.
- Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le parcours. Des zones de propreté sont mises en place par l'organisation au niveau des ravitaillements.

L'organisation rappelle que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, et vous invite à une consommation modérée.

BALISAGE :

Le balisage des différentes courses est mis en place dans les jours qui précèdent l'épreuve. Il permet aux coureurs et aux randonneurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs. Il est enlevé par des bénévoles serre-files en fin d'épreuves.

SERVICE MEDICAL :

Assuré par l'organisation au départ/arrivée et sur les parcours.

RAVITAILLEMENTS :

- Marche	1 ravitaillement à mi-parcours pour le 12 km
- VTT	1 ravitaillement à mi-parcours pour le 20 km et le 40 km
- Route	1 ravitaillement à mi-parcours

SANITAIRES :

A disposition des randonneurs au village

ASSURANCES :

Cette manifestation est couverte par l'assurance des organisateurs. Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou causés. Tout concurrent hors parcours balisés ne sera plus couvert par la responsabilité civile de l'organisateur.

ENVIRONNEMENT :

- Respect des lieux et de l'environnement traversés,
- Respect des forêts et allées des châteaux,
- Interdiction de traverser les rangs de vignes sauf ceux autorisés par le tracé du parcours,
- L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration de matériel ou d'équipements individuels pendant l'épreuve
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, ou vol

L'usage des parcours de « La Thomas Boudat » est exclusif pour la manifestation du fait de la traversée de propriétés privées et ne pourra être réutilisé en dehors de la manifestation.

SUR LE TERRAIN :

- Les conditions de retrait des « pack souvenir » et « pack premium » (=inscriptions participants) seront communiquées au participant lors de son inscription.
- Le retrait des « pack souvenir » et « pack premium » ne sera possible que le jour même de la randonnée « La Thomas Boudat ».

- Le bracelet de participation est personnel et doit être porté pendant toute la durée de « La Thomas Boudat ».
- Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.
- Tout arrêt de la randonnée devra être signalé à l'organisation (poste de secours ou point de ravitaillement). En l'absence d'information sur un arrêt de la randonnée, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.
- Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du Vélo de route, du VTT et de la marche à pied et n'emprunter l'itinéraire proposé que sous son entière responsabilité et appréciation.
- L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et le programme des animations, notamment pour des raisons de sécurité.
- Chaque participant autorise expressément l'organisateur de « La Thomas Boudat », ainsi que ses ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « La Thomas Boudat », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.
- Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. En cas de refus quant à la réception de telles communications, le participant devra en informer l'organisation en lui indiquant ses noms, prénom, adresse.